



## Décision n° 01/2021

### Portant amendement du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé.

- Vu le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé du 06/01/2014 ;
- Vu la résolution du comité directeur de la Fondation, réuni le 09/12/2021 sous présidence de Monsieur Said FEKKAK, président de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé ;
- Vu la nécessité d'apporter des amendements aux annexes du règlement précité.

### Il a été décidé ce qui suit :

**Article premier :** Les annexes n° 1, 3 et 4 du règlement des marchés de la Fondation sont amendées comme suit :

#### Annexe n°1

##### Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou de conventions de droit commun

- .....
- Acquisition de vignettes pour frais de transport du personnel à l'intérieur du Royaume du Maroc et à l'étranger (**au lieu de :** Acquisition de vignettes pour frais de transport du personnel à l'intérieur du Royaume du Maroc) ;
- Actes d'achat ou de location de terrains, d'immeubles, de résidences touristiques et d'hôtellerie, centres d'estivage et de colonie de vacances, centres socioculturelles et de loisir (**au lieu de :** Actes d'achat ou de location d'immeubles) ;
- Conventions passées avec des organismes concernés pour la location de logements de vacance au profit des adhérents de la Fondation ;
- Prestations d'hébergement et restauration à l'étranger au profit des adhérents en situation difficile ;
- Conventions passées avec les prestataires des activités sportives et socioculturelles ;
- Abonnement aux réseaux d'eau et électricité ;
- Etude, conseil et formation ;

- Conventions avec les Régions ou collectivités territoriales ou les établissements publics ;
- Prestations effectuées entre services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) et la Fondation ;
- Prestations de conception artistique, audiovisuelle, multimédias et design.
- ..... (Le reste sans changement)

### Annexe n°3

#### Liste des prestations pouvant faire l'objet de marchés reconductibles arrêtée en application de l'article 7 du Règlement particulier des marchés de la Fondation

##### A. Travaux

- .....
- Entretien des bâtiments administratifs, technique, des logements d'estivage, des centres de colonie de vacances et de tout local mis à la disposition de la Fondation ;
- ..... (Le reste sans changement)

##### C. Services

- .....
- Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs, technique, des logements d'estivage, des centres de colonie de vacances et de tout local mis à la disposition de la Fondation (au lieu de : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs) ;
- Gardiennage et surveillance des bâtiments administratifs, technique, des logements d'estivage, des centres de colonie de vacances et de tout local mis à la disposition de la Fondation (au lieu de : Gardiennage et surveillance des bâtiments administratifs) ;
- Gestion déléguée de services et d'ouvrages de la Fondation ou mis à sa disposition ;
- ..... (Le reste sans changement)

### Annexe n°4

#### Liste des prestations pouvant faire l'objet de bons de commande arrêtée en application du Règlement particulier des marchés de la Fondation

##### A. Travaux

- .....
- Travaux d'aménagement d'entretien et réparations des locaux de la Fondation ou mis à sa disposition ;
- ..... (Le reste sans changement)

##### B. Fourniture

- .....

  
**Said ED FEKKAK**  
 Président de la Fondation Hassan II  
 Pour la Promotion des Oeuvres Sociales  
 du Personnel du Secteur Public de la Santé

- Matériel, mobilier et articles de literie, de couchage, de cuisine et de buanderie (**au lieu de** : Matériel et articles de literie et de couchage et matériel de cuisine et de buanderie) ;
- Lingerie et habillement (**au lieu de** : Habillement) ;
- Matériel et produits de lutte contre l'incendie (**au lieu de** : Produits de lutte contre l'incendie) ;
- Articles et matériel de désinfection et de protection ;
- Fournitures de clôtures grillagées et barbelés pour sécurité des sites ;
- Matériel de sonorisation de téléphonie et de télécommunication ;
- Produits alimentaires ;
- Produits parapharmaceutiques ;
- Systèmes de vidéo surveillance et de vidéo conférence ;
- Achat de matériel didactique.
- ..... (**Le reste sans changement**)

**C. Services**

- .....
- Prestations d'audit, d'assistance et de conseil comptable et juridique (**au lieu de** : Prestations d'assistance et de conseil juridique) ;
- Réparation et maintenance des équipements techniques, informatiques, logiciels et progiciels (**au lieu de** : Réparation et maintenance des équipements techniques) ;
- Animation colonie de vacances ;
- Location de tentes, chapiteaux et toilettes mobiles ;
- Prestations d'enquête cadastrale et parcellaire ;
- Prestations d'impression, de reproduction, de photographie et de tournage ;
- Prestations de déménagement et de transport des équipements lourds.
- ..... (**Le reste sans changement**)

**Article deux** : La présente décision prend effet à partir de la date du 10/12/2021.

  
**Said EL FEKKAK**  
 Président de la Fondation Hassan II  
 Pour la Promotion des Œuvres Sociales  
 du Personnel du Secteur Public de la Santé